

Commune D'ETALLE

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu 28 juin 2023 à 20h00 - Salle du conseil communal - Rue du Moulin 15

Etalle, le 20 juin 2023

La Directrice Générale,



Le Bourgmestre,

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Aménagement du cœur de village de Sainte-Marie-sur-Semois - Approbation des conditions et du mode de passation
2. Réhabilitation de l'égouttage Rue du Musée à Buzenol - Approbation des conditions et du mode de passation du marché
3. Achat bâtiment – Rue du Moulin 19 – Décision ferme.
4. Achat parcelles boisées à Etalle – Décision de principe
5. Achat ou échange parcelles à Buzenol – Décision de principe
6. Vente de vieux véhicules communaux – Arrêt des conditions du marché
7. ALE – Désignation représentant communal
8. Ratification arrêtés de police du Bourgmestre
9. Compte CPAS - Approbation
10. Approbation procès-verbal séance précédente